

10977

AGL:SF/REG 61
Rapport technique 1

—
D R A F T
—

ETUDE HYDRO-AGRICOLE DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

Organisation des Etats Riverains du Sénégal
(Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal)

ETUDE PEDOLOGIQUE

Rapport préparé pour
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'Agriculture (agissant en qualité d'agence d'exé-
cution pour le Programme des Nations Unies pour le
Développement)

par
SEDAGRI

8 - APTITUDES DES TERRES A L'IRRIGATION -

SEDAGRI
Paris, 1970

8 - APTITUDE DES TERRES A L'IRRIGATION

L'étude pédologique de la vallée du Sénégal a permis de définir des sols qui présentent une certaine organisation dans la succession des horizons de leurs profils.

La mise en valeur de ces sols va s'accompagner de bouleversements importants dont le principal sera la disparition de l'inondation annuelle conjuguée à l'apport d'eau permanent consécutif à l'irrigation. Ce ne sera pas le seul ; ces sols seront encore défoncés, labourés, pulvérisés, retournés, ils recevront des engrais et une végétation quasi permanente d'espèces cultivées les recouvriront.

L'évolution pédologique qu'ils subissaient sera pratiquement annihilée. Ils deviendront, à proprement parler, des terres agricoles d'où l'organisation pédologique originelle s'effacera. Pour bien marquer cette différence, il ne sera plus question que de "terre" pour désigner les matériaux qui constituent le sol, ou de "terrain", s'il s'agit d'ajouter à la terre une dimension ou une forme géométrique.

8.1 - But de l'étude des sols de la vallée et delta

L'échelle choisie pour l'établissement de la carte des sols, le 1/50 000, et les normes de prospection utilisées ne permettent de rédiger qu'une carte pédologique de reconnaissance. C'est cette carte qui servira de base pour dresser la carte des aptitudes des terres à l'irrigation. Il est bien évident que cette carte ne sera, elle aussi, qu'une carte de reconnaissance. Elle répondra au but poursuivi par cette première étude dont l'ambition sera limitée à la détermination des zones où il sera possible d'installer des périmètres irrigués. Cette installation devra être précédée d'études complémentaires détaillées concernant : les propriétés hydrodynamiques des terres, les cultures à pratiquer en fonction des qualités des terrains, les facteurs économiques.

8.2 - Hypothèses de travail

L'étude pédologique de la Vallée du Sénégal a été entreprise dans le cadre et au profit du projet d'étude hydroagricole du Bassin du Fleuve Sénégal qui a pour objectif la construction de barrages de retenue sur le fleuve, afin de le régulariser et de promouvoir l'irrigation des terrains de sa Vallée.

Actuellement les alluvions de la vallée sont recouvertes, chaque année, par la crue du fleuve dont les caractéristiques varient en fonction de la hauteur des pluies de la partie amont de son bassin versant.

Dans l'optique des objectifs du projet, il faut admettre :

8.2.1 - que le Fleuve est régularisé et que par conséquent la maîtrise totale des eaux est réalisée, donc que le risque d'inondation des terrains est inexistant

8.2.2 - que les terres devront être classées en fonction de leur aptitude à l'irrigation.

La méthode de classement choisie s'inspirera largement des instructions du "Bureau of Reclamation Manuel" (U.S.D.I. 1953), appelé B.R.M. dans la suite du texte, en les adaptant aux conditions locales.

En effet, le B.R.M. a été rédigé pour le cas d'études de terrain faites aux Etats-Unis, où, d'une part les cartes de reconnaissance sont faites à l'échelle du 1/24 000, et où, d'autre part, il est possible de disposer de nombreuses informations économiques qui entrent dans l'élaboration du classement des terres mais qui n'existent pas dans la Vallée du Sénégal dont les terres peuvent être considérées comme pratiquement vierges.